



Association *inter***D**épartementale
pour l'**I**nclusion et l'**A**ccompagnement **D**urable
des personnes en situation de handicap

Histoire
Valeurs
Principes
Fonctionnement

Origine de l'ADIAD

L'ADIAD a été créée pour accompagner l'insertion socioprofessionnelle de toutes les personnes en situation de handicap et faire le lien avec le monde économique, institutionnel et associatif.

Objectifs de l'ADIAD

L'ADIAD vise à faciliter l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, ainsi qu'à accompagner les employeurs dans leur politique d'emploi des travailleurs handicapés.



2 Services complémentaires

L'ADIAD déploie ses activités au travers de deux principaux services complémentaires :

- Un organisme de placement spécialisé, destiné à assurer une mission de service public aux personnes et aux employeurs, déployé dans le cadre d'une cotraitance avec France Travail, l'AGEFIPH et le FIPH-FP : Cap Emploi 82/31 Nord
- Un service médico-social destiné à l'accompagnement socioprofessionnel des personnes en situation de handicap rencontrant le plus de difficultés, par le biais d'actions de (re)socialisation, de remobilisation et d'accompagnement vers l'emploi sous toutes ses formes : SAS-SP



Des dispositifs annexes

Les activités déployées par les deux principaux services de l'ADIAD ont été complétées au fil du temps par divers autres dispositifs, concourant tous aux mêmes objectifs : remobiliser les personnes en situation de handicap, contribuer à leur inclusion socioprofessionnelle et les accompagner durablement.

Pour mieux refléter ses objectifs l'ADIAD a fait le choix en juin 2025 de revoir son projet associatif et d'opérer un changement du sens de son acronyme en devenant

l'**A**ssociation *inter***D**épartementale pour l'**I**nclusion et l'**A**ccompagnement **D**urable des personnes en situation de handicap.



LES VALEURS DE L'ADIAD

Humanisme

L'ADIAD place l'attention portée à chaque personne au-dessus de toute autre considération, avec une vigilance accrue pour les publics les plus fragiles ou précaires

Entrepreneuriat

L'ADIAD souhaite permettre à chaque personne en situation de handicap de réaliser toutes ses potentialités et de s'épanouir au travers d'une activité créatrice de valeur

Autodétermination

L'ADIAD valorise l'autodétermination de chaque personne et l'accompagne dans la pleine réalisation de son pouvoir de décider et d'agir

Inclusion

L'objectif est une inclusion réussie, idéalement dans le milieu professionnel, par tous les moyens possibles



LES SAVOIR-ÊTRE DE L'ADIAD



Le respect

qui doit prévaloir lors de toute action. Le respect des personnes, de leur volonté (dont celle de ne pas changer), des règles de déontologie et de confidentialité. Celui-ci est au centre des pratiques



La bienveillance

qui consiste en une attitude de tous les instants, conduisant à toujours envisager l'autre sous son meilleur aspect et dans un sens visant à solliciter toutes ses potentialités



L'écoute

qui doit se fonder sur une absence de jugement, permettant de ne pas étiqueter l'autre et/ ou le réduire à son passé, et lui permettre d'exprimer en totale liberté ses difficultés, ses doutes et ses aspirations



La confiance

qui se décline dans l'accompagnement de tous les publics : confiance dans la capacité d'agir des personnes, comme dans l'accompagnement des collaborateurs, en permettant une grande autonomie



La coopération

par le biais de la construction et du maintien de relations partenariales fructueuses et élargies au bénéfice des personnes et entreprises accompagnées



Le partage

qui irrigue l'exercice des missions en permettant de s'assurer que toute personne accueillie puisse bénéficier des mêmes services quelles que soient les compétences de chacun

LES PRINCIPES GUIDANT L'ACTION DE L'ADIAD

Pour mener à bien ses grandes missions historiques et fondatrices, l'ADIAD fait siens les principes affectés à l'exercice de missions de service public.

Le principe de continuité

qui assure la mise en œuvre d'un relai en cas d'absence d'un collaborateur et l'étalement des congés afin d'avoir un représentant de chaque service pendant les périodes de vacances

Le principe d'adaptation

des prestations fournies aux besoins du public, à ses capacités de compréhension et à ses attentes

Le principe d'égalité

qui interdit toute différence de traitement et toute discrimination

Le principe de neutralité

qui implique l'abstraction de toute considération d'ordre politique ou encore religieux, de même que l'absence de toute marque distinctive du même genre pour les personnels de l'association

Le principe de confidentialité

qui garantit à chaque personne la préservation des informations qui la concernent en s'assurant de leur non-divulgaration

Le principe de gratuité

des prestations délivrées



UNE GOUVERNANCE RESSERRÉE

Une gouvernance souple et réactive

L'ADIAD a choisi une composition resserrée de sa gouvernance pour être plus agile et réactive. Pas de conseil d'administration ni de bureau, mais une assemblée générale permanente qui se réunit régulièrement

Une implication accrue des administrateurs

La structure légère de la gouvernance de l'ADIAD permet une meilleure implication de tous les administrateurs dans la prise de décision. Ils sont aussi plus facilement remplacés en cas de départ

Des administrateurs "ressources"

L'ADIAD intègre de nouveaux administrateurs "ressources" choisis pour leurs compétences et leur réseau. Ils bénéficient d'un parcours d'intégration avec un parrainage par un administrateur ancien

DES ORIENTATIONS POLITIQUES CLAIRES

En raison de son objet social, de ses principes et de ses valeurs, l'ADIAD opte pour un double positionnement politique :



La poursuite d'un objectif d'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap, par le biais d'accompagnements directs des publics concernés, personnes comme employeurs de toute nature



La possibilité d'orienter son action sur des rôles ou des missions de coordination en lien avec l'objectif qui précède, dès lors que cela ne viendrait pas créer de conflit d'intérêt



NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA QUALITE DE SERVICE

Dans un souci constant de recherche de la qualité optimale du service rendu aux différents publics accompagnés, l'ADIAD place les travailleurs handicapés, employeurs et partenaires au centre des préoccupations quotidiennes de ses collaborateurs et administrateurs.

Notre association a fait le choix depuis de longues années de faire certifier ISO 9001 (v. 2015) ses services. Cette démarche d'amélioration continue de notre fonctionnement constitue une préoccupation constante et doit être partagée et soutenue à la fois par nos administrateurs mais aussi l'ensemble de nos collaborateurs.



La certification ISO 9001 témoigne de notre engagement envers l'excellence et l'amélioration continue de nos processus internes au bénéfice de tous nos usagers.



UNE APPROCHE STRATÉGIQUE TRANSDISCIPLINAIRE

L'ADIAD décline ses orientations politiques au travers de positionnements stratégiques visant une approche systématiquement transdisciplinaire, impliquant tout à la fois les personnes accompagnées, les professionnels et les partenaires externes.



Implication des publics

L'Association entend impliquer autant que possible les publics qu'elle accompagne dans la construction et l'amélioration de ses actions, en promouvant toute forme de participation ou de retour d'expérience



Espaces d'initiative

L'ADIAD s'engage à donner à ses professionnels, dans le respect par eux-ci de ses orientations et sous la conduite de l'encadrement, les espaces d'initiative les plus larges



Partage d'expériences

L'ADIAD souhaite que ses collaborateurs et ses bénéficiaires puissent partager et s'approprier utilement le produit de leurs expériences et compétences variées, au bénéfice de l'amélioration continue des projets conduits



Communication transparente

L'ADIAD s'emploie à transmettre aux publics qu'elle accompagne comme à ses collaborateurs des informations claires sur ses orientations, sur les motivations des décisions qu'elle est amenée à prendre, sur les enjeux qui lui semblent de nature à infléchir son positionnement, ou encore sur son développement

1 Élaboration Collective

L'ADIAD encourage une élaboration collective concertée des axes de travail

2 Formation Continue

Politique active de formation continue pour améliorer l'accompagnement des publics

3 Innovation Technologique

Adaptation aux nouvelles technologies pour optimiser les méthodes de travail.



UNE DÉMARCHE FONDÉE SUR LES RELATIONS PARTENARIALES ET LE TRAVAIL EN RÉSEAU



Pour accomplir ses différentes missions, l'ADIAD s'est dès ses origines historiquement inscrite dans une relation partenariale forte avec d'autres structures ainsi que des professionnels des secteurs médicosocial, sanitaire et social, de même qu'avec des partenaires institutionnels et des structures d'emploi.

Développement du réseau

L'Association veille à entretenir, renforcer et développer ses relations partenariales grâce au tandem de gouvernance Président/Direction

Administrateurs délégués

L'ADIAD veille à ce que des administrateurs délégués la représentent chaque fois que nécessaire dans toutes les instances au sein desquelles elle est appelée à siéger

Vie associative

Très attachée à la vie associative départementale l'ADIAD participe activement à différentes instances de regroupement et de coordination d'associations



*Une association, des services,
L'expertise du handicap et la force d'un réseau*

**Siège et établissement
de Montauban :**

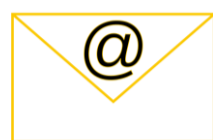
140 avenue de l'Europe
82000 MONTAUBAN

Tél. : 05.63.21.46.00

**Etablissement de
Castelsarrasin :**

4 bis Côté des Charretiers
82100 CASTELSARRASIN

Tél. : 05.63.21.81.30



contact@adiad.fr

Toute l'actualité de l'ADIAD et ses services :

ADIAD :

➤ Site internet : www.adiad.fr



➤ **LinkedIn** : www.linkedin.com/in/association-adiad



SAS-SP :

➤ **LinkedIn** : www.linkedin.com/company/sas-sp-82



Cap Emploi :

➤ Site internet : www.capemploi-82-31nord.com



➤ **LinkedIn** : www.linkedin.com/company/capemploi-82-31nord

